



## Aidez moi Svp de l'auto entrepreneur à la micro entreprise?

Par **izaora**, le **08/01/2013** à **19:49**

Bonjour,

je vous adresse mon message car je suis vraiment dans le flou total ,je suis auto entrepreneur depuis 2010,j ai une activité de création d objets décoratifs (objets chinés et repeints ou fabriqués et peints et décores)mais franchement qui ne me rapporte pas grand chose,à la chambre des métiers j ai fais des formations pour savoir comment me développer mais je n arrive vraiment pas à décoller.

Dernièrement ma famille m a financer une formation qui m a coûté de l argent ,et je suis peintre en décor ,mon problème est que si je veux me faire connaître sous ce titre il faut participer à des salons d Artisans,et le statut d auto entrepreneur ne me le permet pas il faut être au moins sous le régime de la micro entreprise.Ma question maintenant est ce que avec un chiffre d affaire déjà incertain je peux me lancer et changer de statut ? je suis vraiment perdue.

Svp aidez moi merci beaucoup.

Par **trichat**, le **20/01/2013** à **16:23**

Bonjour,

Comme vous n'indiquez pas avec précision l'aide que vous souhaitez obtenir, je vous joins un lien -peut-être l'avez-vous déjà consulté?- qui va vous informer sur les conditions qui conduisent à passer du régime auto-entrepreneur au régime de la micro-entreprise.

Ensuite, vous aurez peut-être des questions plus précises à formuler.

[http://www.lautoentrepreneur.fr/info\\_rms.htm](http://www.lautoentrepreneur.fr/info_rms.htm)

Le statut d'artisan sera certainement plus contraignant que celui d'auto-entrepreneur, mais si c'est une condition pour faire "décoller" votre activité, il faut franchir le pas. Mais il faut bien évaluer les coûts supplémentaires que vous aurez à supporter, en particulier au niveau social. Les services "création d'entreprises" de la Chambre de métiers doit vous apporter toutes les informations dont vous aurez besoin. Vous devrez d'ailleurs pour vous inscrire au Répertoire des métiers, suivre obligatoirement un stage d'initiation à la gestion organisé par la CMA.

Cordialement.

Par **izaora**, le **20/01/2013** à **16:42**

merci infiniment pour votre réponse, je voulais en fait savoir quelles sont les charges sociales à supporter comme vous dotes pour évaluer ma situation et si je peux franchir le pas. je vais demander Rv à la CMA pour en savoir plus. merci de tout cœur.

Cordialement.

Par **trichat**, le **20/01/2013** à **17:35**

RE,

Ci-joint lien pour un calculateur de charges sociales; ceci pour permettra peut-être une première approche, si vous maîtrisez ce type de logiciel.

Bonne chance.

[http://www.entrepriseindividuelle.info/Calc\\_CharSoc.php](http://www.entrepriseindividuelle.info/Calc_CharSoc.php)

Par **izaora**, le **21/01/2013** à **17:41**

Merci beaucoup, j'y vais pour voir, merci encore c'est sympa de votre part.

Par **trichat**, le **21/01/2013** à **18:49**

Bon courage et bonne chance dans votre entreprise.

Cordialement.